

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2016**

Délibération  
n° 2016.09.103.B

**Système d'aide à  
l'exploitation et  
information voyageur  
(SAEIV) : demande de  
subventions  
(FEDER/ITI)**

**LE HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 septembre 2016**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, François NEBOUT

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.09.103.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES /  
CONTRACTUALISATIONS

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION ET INFORMATION VOYAGEUR (SAEIV) : DEMANDE DE SUBVENTIONS (FEDER/ITI)**

Dans la perspective d'une amélioration constante des services rendus aux usagers des transports publics, GrandAngoulême a décidé de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de transport collectif et de moderniser son réseau de transport urbain.

A l'occasion de la restructuration du réseau, l'agglomération propose un saut qualitatif du service de transport au travers notamment de la mise en place de systèmes connexes permettant d'assurer un haut niveau de performance d'exploitation des lignes de bus, une information voyageurs de haute qualité et accessible à tous et une billettique moderne basée sur des technologies innovantes.

Le marché « Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV) » recouvre l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en place :

- d'une amélioration des performances du réseau : suivi de l'avance/retard des bus, optimisation dans la gestion des ressources (agents, véhicules), aide aux régulateurs et aux conducteurs, priorité aux feux des véhicules de transport ;
- d'une information voyageurs moderne, dynamique, et accessible à tous : information en temps réel liée à l'état du réseau, informations visuelles, sonores et adaptées à tous publics.

Le nouveau SAEIV comporte notamment la mise en place des équipements suivants :

- écrans vidéo de technologie TFT dans tous les véhicules, avec information en temps réel, visuelle et sonore ;
- dispositifs d'information sonore à l'extérieur des véhicules de transport ;
- bornes d'information voyageurs avec information en temps réel, visuelle et sonore aux arrêts structurants du réseau ;
- information temps réel sur l'état du réseau par internet et applications sur mobile ...

Ce nouveau système permettra :

1. de rendre accessible l'ensemble des informations des lignes de transport (informations commerciales, noms d'arrêts et de lignes, fréquence de passage...) aux voyageurs ;
2. un accès facilité à l'information pour l'utilisateur (multiplicité des supports, temps réel, conditions de circulation... )
3. l'amélioration de la performance du réseau par une amélioration des temps de parcours et de la régularité des bus afin de viser un report modal et faire des lignes de transport en commun une alternative crédible à l'usage de la voiture, fortement émettrice de gaz à effet de serre.

Ce système améliorera les performances du réseau sur le territoire afin de favoriser l'utilisation des transports plutôt que le recours au véhicule personnel.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs communs en matière de transition écologique. Ainsi, il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'utilisation des services de mobilité propre.

Suite à la signature de la convention « relative à la mise en œuvre de l'investissement territorial intégré sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême » approuvée par délibération n°195 du 23 juin 2016 et conformément à la candidature de GrandAngoulême autorisée par délibération n°54 B du 23 avril 2015, le FEDER sera appelé en cofinancement de ce projet via l'Investissement Territorial Intégré de GrandAngoulême.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)	%
SAEIV (partie forfaitaire du marché)	2 999 990,02	Union Européen (FEDER/ITI)	1 000 000,00	33,3%
		Etat (Grenelle/AFITF)*	416 998,60	13,9%
		Autofinancement	1 582 991,42	52,8%
<b>TOTAL</b>	<b>2 999 990,02</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 999 990,02</b>	

\*Conformément à la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le projet et le plan de financement.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  14 septembre 2016	<u>Affiché le :</u>  14 septembre 2016